

COUPE D'ECHECS DU LEMAN
FINANCE D'ENTREE, COTISATION ET FRAIS D'INSCRIPTION

Montants en vigueur

Lausanne, 10 septembre 2025

Les montants suivants de la finance d'entrée, de la cotisation et des frais d'inscription (Article 7 des Statuts de la Coupe d'Echecs du Léman) s'appliquent dès la date de ce document et resteront en vigueur jusqu'à modification par le Comité d'Organisation.

Finance d'entrée

Le montant de la finance d'entrée pour un club est de **CHF 20.-**

Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle par club est de **CHF 20.**

Inscription

Le montant facturé pour l'inscription d'une équipe est composé de deux éléments :

- Frais d'inscription
- Redevance FIDE¹

Montants des frais d'inscription, par équipe :

Equipe en Catégorie A :	CHF 45
Equipe en Catégorie B :	CHF 35
Equipe en Catégorie C :	CHF 30
Equipe en Catégorie D :	CHF 30

Le montant de la redevance FIDE est obtenu pour chaque édition en divisant le montant dû à la FIDE pour l'enregistrement du (des) tournoi(s) par le nombre d'équipes inscrites.

¹ Cette redevance est reversée par la Coupe d'Echecs du Léman à la FIDE aux fins d'enregistrement du (des) tournoi(s) pour la Liste de Classement FIDE.